

le portique

Le Portique

Revue de philosophie et de sciences humaines

39-40 | 2017

Le postcolonialisme

Vers le point de non-retour ?

Towards a point of no-return?

Mohammed Marwan et Abdellali Hajjat



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/leportique/2967>

ISSN : 1777-5280

Éditeur

Association "Les Amis du Portique"

Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2017

ISSN : 1283-8594

Référence électronique

Mohammed Marwan et Abdellali Hajjat, « Vers le point de non-retour ? », *Le Portique* [En ligne], 39-40 | 2017, document 2, mis en ligne le 20 janvier 2019, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/leportique/2967>

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Tous droits réservés

Vers le point de non-retour ?

Towards a point of no-return?

Mohammed Marwan et Abdellali Hajjat

Si être musulman, ce n'est pas l'être nécessairement religieusement, l'islam jouerait alors un rôle analogue à celui de la couleur de peau : être musulman, c'est comme être un Noir ; l'islam sert alors, comme la couleur de peau, de sorte de patère à laquelle on accroche tous les préjugés, tous les stigmates, tous les racismes...

Abdelmalek SAYAD, *Histoire et recherche identitaire*, Bouchène, Saint-Denis, 2002, p. 102.

- 1 Les lignes de cet article ¹ sont rédigées durant une période particulièrement trouble et violente de l'histoire de France, marquée par les attentats des 7, 8 et 9 janvier, et du 13 novembre 2015, revendiqués par l'organisation État islamique (OEI), et le renforcement de l'État policier avec le durcissement de la législation antiterroriste et la mise en place prolongée de l'état d'urgence. La construction élitare du « problème musulman » s'est accélérée et renforcée à la suite des tueries contre les journalistes de *Charlie Hebdo*, des policiers, des clients du magasin Hyper Casher, et des civils du Bataclan, du Stade de France et des rues de Paris. Nous assistons en effet à la brutale accélération des processus historiques que nous analysions en 2013 : centralité de la question musulmane dans le champ médiatique, hégémonie du discours néo-orientaliste et culturaliste des experts ès islam, montée en puissance des mouvements et partis politiques ouvertement islamophobes, suspicion généralisée et extension du régime juridique d'exception à l'encontre des musulmans « visibles », augmentation sans précédent du nombre d'actes islamophobes depuis janvier 2015, etc. Autrement dit, la violence politique à référence islamique ² qui s'est abattue sur la France radicalise le processus de racialisation des musulman.e.s dans la mesure où les pouvoirs publics tendent à analyser cette violence sous le prisme émotionnel et culturaliste. La mise en équivalence entre « islam » et « terrorisme » n'a jamais été aussi forte, débouchant sur la conviction que la menace extérieure de l'OEI bénéficie du soutien d'« ennemis intérieurs ».

- 2 Pourtant, dans le même temps, la cause de lutte anti-islamophobie n'a pas été totalement délégitimée. Au contraire, le front anti-islamophobie s'est même élargi, comme l'illustre le « Meeting contre l'islamophobie et le climat de guerre sécuritaire » organisé le 6 mars 2015 à Saint-Denis, dont l'appel a été signé par des dizaines d'associations et de partis politiques. L'année 2015 correspond à la fois à l'explosion du nombre d'actes islamophobes et à la poursuite de la légitimation de la cause anti-islamophobie. C'est ce mouvement paradoxal que l'on souhaite analyser dans cette postface, en revenant sur les évolutions du débat public sur l'islamophobie depuis la parution de la première édition.

Recrudescence des actes islamophobes et intense médiatisation

- 3 L'année 2013 marque un tournant majeur dans l'histoire des mobilisations contre l'islamophobie³. Pendant les années 2000, les mouvements associatifs, religieux et politiques composant le « front anti-islamophobie » peinent à faire reconnaître l'existence du phénomène islamophobe et la légitimité de leur cause antiraciste. À partir de 2013, le déni français de l'islamophobie, qui s'appuie sur une combinaison de facteurs historiques, politiques et institutionnels (chapitre 12 et 13), semble être moins fort qu'auparavant parmi les « élites » politiques et médiatiques. Si l'unanimité islamophobe n'a pas disparu, plusieurs indicateurs permettent d'affirmer qu'il s'est en partie brisé, parmi lesquels le traitement médiatique des agressions islamophobes favorisant la banalisation de l'usage du terme d'islamophobie, les avancées scientifiques dans le champ académique et la reconnaissance officielle, à travers le rapport 2013 de la CNCDH⁴, à la fois du concept d'islamophobie et des acteurs associatifs contre l'islamophobie.
- 4 Il est sans doute vrai que l'usage de plus en plus répandu du terme « islamophobie » participe à la reconnaissance du phénomène social qu'il décrit, et contribue à la légitimation de la lutte anti-islamophobie. Cependant, ce n'est pas parce qu'un terme est utilisé qu'il est forcément. S'il ne faut donc pas surinterpréter les données statistiques que nous avons collectées⁵, elles permettent tout de même de distinguer, grossièrement, deux grandes périodes dans l'usage du terme : la période de la disqualification (2001-2010) et celle d'un usage routinier (2010-2015).
- 5 Au début des années 2000, l'usage est très faible. Bien que l'affaire du voile de 2003-2004 corresponde à une augmentation du nombre d'articles utilisant le terme (fig. 1), la première décennie des années 2000 est marquée, avant 2003, par l'absence d'acteurs associatifs qui mobilisent ce concept et, après 2003, par l'efficacité du bannissement du terme, proclamé par Caroline Fourest, Fiammetta Venner et Pascal Bruckner dans une série d'articles polémiques⁶. Lors de nos discussions avec plusieurs journalistes, nous avons en effet été étonnés par l'effet de censure provoqué par ces articles, comme si parler d'islamophobie revenait à prendre le parti des « islamistes » ou de l'intégrisme musulman. Or, dans le contexte de confusion idéologique entre trois phénomènes distincts (islam, « islamisme » et « djihadisme »), rares sont les journalistes qui, comme Xavier Ternisien (*Le Monde*) ou Alain Gresh (*Le Monde diplomatique*), bravèrent l'interdit.
- 6 On observe ensuite, à partir de 2010, une forte augmentation de cet usage dans la presse française. Alors que le nombre d'articles mentionnant le terme n'est que d'une trentaine en 2002, il s'élève à 342 en 2010 et explose en 2013 et 2015 pour atteindre respectivement 1 468 et 2 924. Il est difficile d'expliquer cette recrudescence, mais la presse écrite n'a jamais autant utilisé le terme avant 2010, sachant que ce chiffre global cache des usages différents selon les journaux (fig. 2), que l'on peut mesurer par l'usage des dépêches AFP.

Celles-ci constituent en effet la matière première des journalistes et participent à imposer certains sujets souvent repris en boucle par les rédactions. La dépendance des rédactions vis-à-vis des dépêches favorise ce que Pierre Bourdieu appelle la « circulation circulaire de l'information ». Or le nombre de dépêches AFP utilisant le terme d'islamophobie augmente de manière sensible à partir de 2010 et explose en 2012-2015. La socio-histoire des journalistes spécialisés sur l'islam et les musulmans reste à écrire, mais on peut faire l'hypothèse que cette augmentation traduit un renouvellement générationnel parmi les journalistes chargés des questions de religion et de discrimination entre 2003 et 2014 ⁷. Comme nous avons pu l'observer, les journalistes n'ayant pas vécu l'affaire du voile de 2003-2004, et les journalistes les plus ouverts aux sciences sociales, ont beaucoup moins de réticences à aborder la question des discriminations islamophobes.

Figure : Occurrences du mot « islamophobie » dans la presse française entre le 1^{er} janvier 2001 et le 5 décembre 2015 (en nombre d'articles)

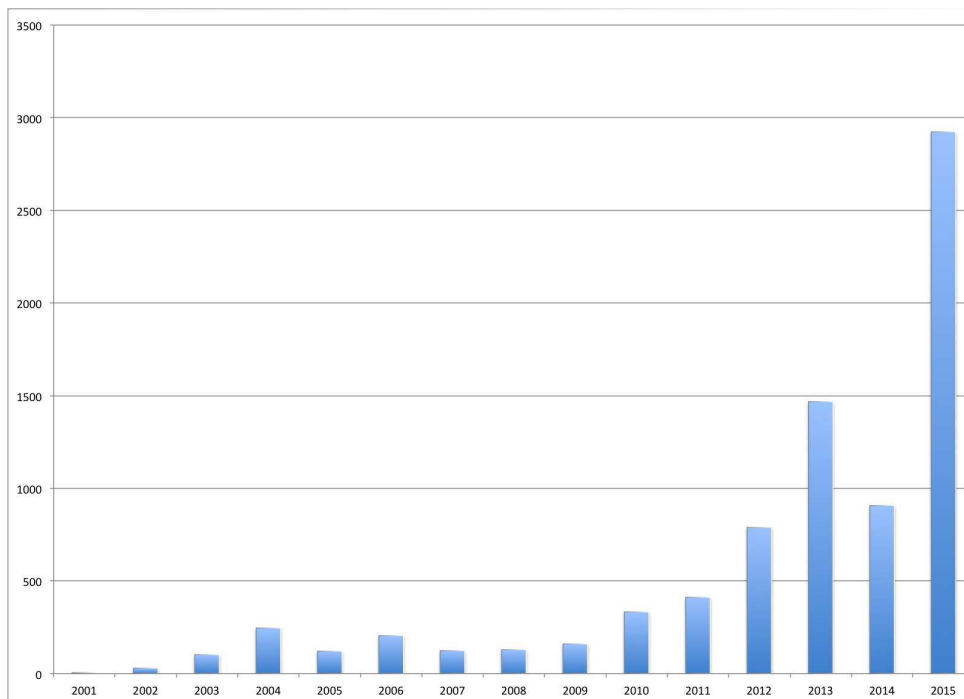
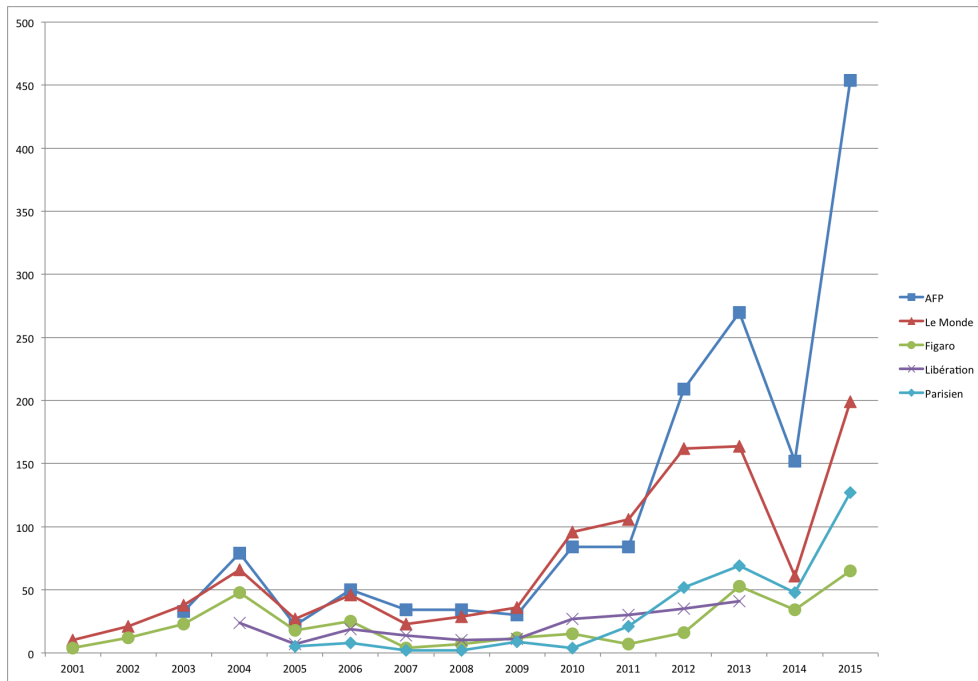


Figure : Occurrences du mot « islamophobie » dans les principaux titres de la presse quotidienne nationale entre le 1^{er} janvier 2001 et le 5 décembre 2015 (en nombre d'articles)



- 7 Cependant, la réception des dépêches AFP est différenciée selon les rédactions. Ainsi, dans les principaux titres de la presse quotidienne nationale, l'augmentation enregistrée à l'AFP se répercute au *Parisien* et, surtout, au *Monde*, qui publie 296 articles avec le terme entre 2001 et 2009, contre 528 entre 2010 et 2013, et l'utilise de plus en plus dans les titres d'articles (23 fois entre 2011 et 2009, contre 40 fois entre 2010 et 2013, dont 21 fois en 2013). L'AFP est donc « suivie » par le *Monde* et *Le Parisien*, tandis que *Le Figaro* et *Libération* répugnent à le faire, sûrement en raison du poids des prohibitionnistes dans leurs rédactions.
- 8 Si l'on se focalise maintenant sur les statistiques mensuelles de l'année 2013, on constate que le point de bascule se situe entre juin et septembre, où se sont multipliés les faits d'actualité islamophobes : agressions physiques de femmes portant le hijab à Argenteuil (20 mai et 13 juin), rébellions urbaines à Trappes à la suite du contrôle policier d'une femme portant le niqab (19 juillet), proposition du HCI⁸ d'interdire le port du hijab à l'université (5 août), etc. La couverture médiatique importante de cette actualité s'explique non seulement par la gravité des faits (une des femmes agressées, enceinte, perd son bébé), mais aussi par les mécanismes classiques du champ médiatique : les « émeutes » et l'« islam » sont des marronniers de la presse française et, pour la première fois, ces deux éléments sont connectés par les conflits de Trappes : à la suite d'une altercation entre une femme portant le niqab, son entourage et des policiers, une rébellion urbaine éclate dans le quartier.
- 9 Or le cadrage médiatique de la rébellion de Trappes n'est pas univoque : si la version policière est largement relayée dans les médias durant les premiers jours, un contre-cadrage a rapidement été proposé par des acteurs associatifs présents sur les plateaux de télévision et des médias alternatifs qui ont recueilli les témoignages des personnes contrôlées, puis exhumé de Facebook des propos ouvertement racistes de policiers de Trappes. C'est pourquoi le terme d'islamophobie s'est imposé comme un des concepts permettant d'analyser la situation, et cela d'autant plus que, pour la première fois là encore, on observait alors une timide reconnaissance institutionnelle de l'islamophobie. C'est d'abord le préfet du Val d'Oise, Jean-Luc Névache, selon lequel « le caractère

islamophobe de cette agression [de Leïla] paraît avéré à 99,9 %⁹ », qui reconnaît la lutte anti-islamophobie dans une perspective de « pacification », pour éviter une escalade de la violence et des rébellions urbaines à Argenteuil¹⁰. C'est ensuite Najat Vallaud-Belkacem, alors ministre des Droits des femmes et porte-parole du gouvernement, qui « tweete » : « Personne ne doit douter de la détermination du gouvernement à combattre l'islamophobie à tout moment, et en tout lieu » et à mettre « tout en œuvre pour que les agressions lâches d'Argenteuil ne restent pas impunies » (23 juin). Le lendemain, à l'issue d'une rencontre avec des « responsables d'associations représentatives des banlieues et des quartiers populaires », notamment Mohamed Mechmache (ACLEFEU¹¹) et Salah Amokrane (Tactikollectif¹²), le président de la République tient à « assurer l'ensemble des associations de la détermination du gouvernement à lutter contre tous les actes racistes, notamment antimusulmans, qui constituent des atteintes insupportables à l'unité républicaine¹³ ». L'été 2013 est donc marqué par la conjonction de plusieurs facteurs médiatiques et politiques favorables à la levée de la censure du terme d'islamophobie.

Rentrée éditoriale 2013 : un tournant symbolique

- 10 Le traitement médiatique et politique de l'été 2013 multiplie les brèches de l'unanimité islamophobe, qui s'élargissent lors de la rentrée littéraire de septembre à travers la publication de quatre livres écrits dans des registres différents : *Nos mal-aimés* de Claude Askolovitch, *Ce populisme qui vient* de Raphaël Liogier (un an après son *Mythe de l'islamisation*), le *Dictionnaire de l'islamophobie* de Kamel Meziti et notre livre.
- 11 Le livre d'Askolovitch contribue grandement à remettre en cause la *doxa* du bannissement et du déni de l'islamophobie, dans la mesure où l'unanimité islamophobe est brisée « de l'intérieur ». En effet, l'auteur fait partie du « sérail » des journalistes dominants, ayant circulé depuis le début de sa carrière entre plusieurs rédactions parisiennes : Europe 1, *L'Événement du jeudi*, *Marianne*, *Le Nouvel Observateur* (2001-2008), *Le Journal du dimanche* (2008-2011), *Le Point* (2011-2012), I-Télé (2010-2011, 2013-), Arte, etc. Il est aussi connu pour avoir accusé d'antisémitisme l'intellectuel musulman Tariq Ramadan qui, à la veille du Forum social européen organisé à Saint-Denis en 2003, avait rédigé un article sur les « intellectuels communautaires ». Ainsi, il est difficile pour les journalistes islamophobes d'accuser Askolovitch de « complaisance » avec l'« islamisme » dans la mesure où il a combattu celui qui est censé incarner l'« islamisme » en France. Mais c'est aussi parce qu'il fait partie du « sérail » qu'il est possible de dialoguer avec lui : alors qu'il aurait pu être complètement boycotté et disqualifié comme un « idiot utile de l'islamisme », plusieurs rédactions hostiles au livre d'Askolovitch l'ont longuement interviewé, souvent dans le cadre d'un entretien en « face à face » avec un contradicteur. Pourtant, ses prises de position se révèlent assez proches de militants associatifs, musulmans ou non, luttant contre l'islamophobie depuis plus d'une dizaine d'années :
- « Le racisme d'antan exhalait la beauferie et l'arrogance : c'était l'homme blanc matraquant l'inférieur, l'indigène ou le "gris". L'islamophobie n'est pas arrogante mais apeurée, une idéologie pour vaincus d'avance [...]. Le racisme n'était que vomissure, si aisément condamnable ; l'islamophobie se réclamera de nos valeurs, elle se justifiera de l'horreur islamiste, elle s'aspergera de modernité et se grimera républicaine et nous chantera des chansons d'amour [...] et elles ressembleront à s'y méprendre aux baloches de la République d'avant¹⁴. »
- 12 Pour comprendre la parution de cet ouvrage, risqué, même pour un journaliste établi, il faudrait analyser la trajectoire sociale d'Askolovitch et la configuration politico-

médiatique dans laquelle ses prises de position prennent sens. Il en est de même pour le co-fondateur de *Mediapart*, Edwy Plenel, qui publie *Pour les musulmans* en 2014 (La Découverte), rare bestseller antiraciste (plus de 50 000 exemplaires). Quoi qu'il en soit, ces journalistes peuvent être considérés comme des « rebelles de l'élite », dans le sens proposé par l'anthropologue James Scott : « Les membres des élites qui ne respectent pas le scénario officiel [...] représentent de la sorte un danger bien plus grand que leur petit nombre ne pourrait le laisser croire. Les dissensions publiques, bien qu'en apparence anodines, brisent en effet la naturalisation du pouvoir rendue possible par l'imposition d'un front uni. [...] C'est la raison pour laquelle la défection d'une partie de l'élite a un impact bien plus grand sur les relations de pouvoir que le même phénomène observé chez les subordonnés ¹⁵ ». En effet, la dissension interne aux médias dominants au sujet de l'islamophobie participe à dénaturer la *doxa* islamophobe : socialement, il n'est plus aussi évident de stigmatiser et de discriminer les présumé.e.s musulman.e.s, puisque le « front uni » islamophobe s'est fracturé et rend possible le discours hétérodoxe.

- 13 Ce n'est donc pas un hasard si certains journalistes, qui « marchaient sur des œufs » à propos de l'islamophobie, ont pu se sentir autorisés à contredire la logique du déni. C'est ce que nous avons pu observer lors de la « promotion » de notre livre, assurée par le service de presse des éditions La Découverte. Il n'est sans doute pas de notre ressort d'analyser la réception médiatique et politique de notre livre, mais nous pouvons au moins affirmer, sans être taxés de partialité, que notre livre a été globalement bien accueilli par une presse française pourtant frileuse à reconnaître l'existence du phénomène islamophobe. Annoncé dans un article du *Monde* relatif à la « rentrée des idées ¹⁶ », il a bénéficié d'une certaine couverture médiatique ¹⁷ et suscité de nombreuses invitations auprès d'associations et d'institutions ¹⁸. Cette couverture médiatique et éditoriale ¹⁹, qui ne s'est pas démentie depuis la sortie du livre, est révélatrice d'une transformation de l'idéologie dominante : le déni généralisé est remplacé par une reconnaissance limitée de l'islamophobie, à laquelle le livre contribue, dans la mesure où tout le travail scientifique mené depuis plusieurs années sur l'islamophobie participe à la légitimation du concept et à rendre visible ce phénomène social.
- 14 Cependant, dès lors que l'évidence du déni se dissipe peu à peu, les tenants de la *doxa* islamophobe réagissent à travers des rappels à l'ordre symbolique. Dans son édition des 21-22 septembre 2013, *Libération* fait pour la première fois sa une et un dossier sur l'islamophobie, dont le contenu illustre les tensions internes à la rédaction. Certains passages reconnaissent l'existence de l'islamophobie tandis que d'autres tendent à la nier. L'éditorialiste Fabrice Rousselot préconise le bannissement du mot en raison de son « instrumentalisation » par les « extrémistes » tout en reconnaissant l'existence de « discriminations anti-musulmanes », mais termine de manière ambiguë, reproduisant l'opposition néo-orientaliste entre « islam » et « République laïque » : « L'islam – comme toutes les religions – doit s'accommoder des lois de la République dans le pays laïc qui est le nôtre. Et non le contraire ». Le week-end suivant, dans son édition du 28 septembre, *Le Monde* propose lui aussi un éditorial et un entretien entre Stéphanie Le Bars et nous-mêmes. Le titre de l'éditorial, « Islamophobie : du fantasme à la réalité », marque un basculement idéologique majeur : « Longtemps, le terme a été controversé, tant il apparaissait comme un instrument propre à invalider toute critique de l'intégrisme musulman. Il commence pourtant à être admis par des responsables politiques et des intellectuels : la réalité des actes commis contre des lieux de culte ou des citoyens musulmans est désormais reconnue par les plus hautes instances de l'État. Cette

reconnaissance est bienvenue. Nommer et identifier un problème ne peut que contribuer à sa résolution. » Ainsi, pour la rédaction, le fantasme d'un concept prétendument inventé par les mollahs iraniens est balayé par une réalité tangible, mesurée statistiquement et étudiée scientifiquement.

- 15 Si le dossier de *Libération* ne suscite pas de réaction, l'éditorial du *Monde* provoque deux rappels à l'ordre. Le premier est formulé par Fourest qui, dans sa chronique hebdomadaire sur France Culture (1^{er} octobre, reproduite dans le *Huffington Post*), attaque directement notre livre. Elle réitère ses attaques lors de la parution en octobre 2014 d'*Islamophobie : la contre-enquête*²⁰, et dans son ouvrage *Éloge du blasphème*²¹. Alors que le principal argument du bannissement du mot islamophobie est sa supposée *invention* par des mollahs iraniens en 1979 pour empêcher toute critique de la religion musulmane, elle change de position : « Nous n'avons pas dit que les intégristes étaient les seuls à utiliser ce terme. Il s'agissait simplement d'expliquer que l'attaque visant des féministes critiquant le voile, en les faisant passer pour des racistes, avait déjà un précédent dans notre histoire politique récente... Le fait qu'un homme au XIX^e siècle l'ait utilisé dans un autre sens n'y change rien²². » Cette pirouette symbolique dissimule mal la contrariété de la journaliste apprenant la véritable origine du mot islamophobie, mise en lumière par Fernando Bravo Lopez, Alain Gresh et Thomas Deltombe, puisque les rédacteurs du site de ProChoix ont modifié en 2013 le texte daté de 2003, en supprimant l'expression « pour la première fois »²³. À la falsification d'un texte ancien s'ajoute la technique de la disqualification : nous serions des « chercheurs-militants » et notre livre aurait eu pour « fil conducteur » le CCIF, « association communautariste » influencée par Tariq Ramadan et financée par le milliardaire George Soros et le Qatar²⁴.
- 16 Le second rappel à l'ordre est la publication, dans les pages « Idées » du *Monde* (1^{er} novembre), d'un dossier au titre révélateur, « L'«islamophobie» est-elle une illusion ? ». Alors que l'éditorial du 28 septembre avait conclu à la réalité de l'islamophobie, quelques jours plus tard, Plantu dessine une caricature typique de la logique islamophobe, en assimilant l'islam à l'intégrisme religieux (1^{er} octobre). Ces contradictions sont révélatrices de tensions internes au journal : il est probable que Plantu et le co-directeur des pages « Idées », Nicolas Weill, ne partagent pas l'analyse de la responsable de la rubrique « Religion » (Stéphane Le Bars). En tout cas, deux tribunes rappellent la réalité de l'islamophobie (Thomas Deltombe et Saida Ounissi) et trois autres les contredisent (Gilles Kepel, Pierre-André Taguieff et Pascal Bruckner). Aucun acteur associatif musulman n'est invité à prendre la parole, alors qu'ils sont en pointe sur la question, et il est tout à fait notable que la tribune de Deltombe ait été partiellement censurée : le simple rappel de l'éditorial du 28 septembre et la condamnation de la caricature islamophobe de Plantu ont été supprimés sans que l'auteur ne soit prévenu²⁵.
- 17 Sans analyser l'ensemble du dossier, on peut souligner deux éléments importants. Tout d'abord, le politologue Gilles Kepel reste dans la logique du déni puisqu'il dénonce « les incantations contre une «islamophobie» que les élites françaises seraient coupables de propager, avatar post-moderne de l'antisémitisme dont les musulmans seraient désormais les victimes par excellence ». L'usage du concept d'islamophobie ne servirait qu'à « construire des positions de pouvoir dans le champ intellectuel pour les premiers [nous et d'autres], religieux pour les seconds [associations musulmanes], afin de mobiliser des soutiens politiques sur une base identitaire à l'occasion des prochaines échéances électorales²⁶ ». On ne peut qu'être stupéfait par le peu de cas que Kepel, professeur à Sciences Po, réserve aux centaines de travaux universitaires sur l'islamophobie, dont ceux

de ses collègues de la rue Saint-Guillaume, et par la réduction de notre livre à la volonté d'occuper des positions de pouvoir. Ces propos sont une nouvelle illustration de sa position particulière dans le champ académique, comme nous l'écrivons dans notre livre (p. 123-124).

- 18 Ensuite, il faut noter le revirement du philosophe Pierre-André Taguieff jusqu'ici partisan du bannissement du concept d'islamophobie. Avant 2013, il considère en effet que l'islamophobie est une « imposture » et une « catégorie élastique ayant l'avantage de pouvoir s'appliquer, non sans confusion, aussi bien à la critique de l'islam et au blasphème qu'aux formes de xénophobie visant des populations immigrées de culture musulmane ». Elle permettrait de « s'aligner sur les positions des milieux islamistes, qu'ils soient fondamentalistes ou djihadistes, en dénaturant de fond en comble la lutte contre le racisme, et en abandonnant aux manipulateurs cyniques la défense des droits de l'homme ²⁷ ». Le 2 octobre 2013, il change de position : « Reconnaître les usages douteux ou strictement tactiques du mot "islamophobie" n'implique nullement son rejet pur et simple. Il s'agit bien plutôt de le définir clairement, ce que les "anti-islamophobes" de métier ne font jamais, provoquant un malaise permanent dans le débat public. Le terme d'islamophobie devrait être utilisé, d'une façon stricte, pour désigner, sur le plan des opinions, les appels à la haine, à la discrimination et à la violence visant la religion musulmane comme telle et/ou les musulmans comme tels. Ou, pour le dire plus conceptuellement, l'essentialisation et la diabolisation de l'islam et des musulmans ²⁸. » Donc loin de le rejeter, il propose une définition dans sa tribune du *Monde* : « Ce terme devrait être utilisé pour désigner les appels à la haine, la discrimination et la violence visant les musulmans et/ou leur religion. L'islamophobie ne se réduit pas à un phénomène d'opinion. Elle se manifeste aussi dans les discriminations ou agressions physiques. Elle peut être comprise comme une forme d'hétérophobie visant une communauté de croyants transnationale ²⁹ ». Bien que sa définition nous semble limitée, elle se rapproche de ce que nous avons affirmé : il est nécessaire de distinguer, d'un côté, le concept et la réalité qu'il désigne et, de l'autre, les usages politiques du concept.

Mobilisations éclatées et reconnaissance institutionnelle

- 19 C'est dans ce contexte de controverses sémantiques qu'est organisé le Forum international contre l'islamophobie, le 14 décembre 2013 à Paris. Initié par le « Collectif du 14 décembre », le Forum a pour objectif de « débattre des contours de ce que certains préfèrent appeler "racisme anti-musulman", de la manière d'intensifier la lutte contre un système raciste en pleine évolution, et cela avec la participation d'associations de terrain, de militants politiques ou associatifs, de chercheurs, français et étrangers ». Il marque ainsi la convergence dans un « front anti-islamophobie » de multiples organisations ³⁰, à l'exclusion du Collectif contre le racisme et l'islamophobie et la Ligue de défense judiciaire des musulmans ³¹, des chercheurs et des médias tels que Oumma.com et Beur FM. Le Forum rassemble plusieurs centaines de participant-e-s venu-e-s de toute la France, ce qui aurait été impensable quelques années plus tôt. Parmi les faits marquants de ce Forum, il faut souligner la présence d'organisations telles que la Ligue des droits de l'homme (LDH) représentée par son président Pierre Tartakowsky et Gilles Manceron, certaines sections du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), ainsi que des militants syndicaux. Des organisations dans lesquelles la lutte contre l'islamophobie est l'objet d'intenses divisions depuis plusieurs années et qui s'en étaient progressivement éloignées. Même si elle ne s'est pas traduite par un regain

d'intérêt visible, leur présence n'en est pas moins signifiante d'une forme de re-légitimation de cette cause.

- 20 Les organisateurs du Forum, auquel nous avons-nous-mêmes été invités en tant que chercheurs, inscrivent en outre celui-ci dans une dynamique transnationale de collaboration avec le monde universitaire, essentiellement anglophone. En effet, le Forum avait été annoncé en avril 2013 à l'initiative de la porte-parole du Parti des Indigènes de la République, Houria Bouteldja, lors d'un colloque à l'université de Berkeley organisé par le Center for Race and Gender. Certains universitaires étatsuniens, notamment Ramon Grosfoguel et Hatem Bazian, participent à institutionnaliser les recherches scientifiques sur l'islamophobie par le lancement de l'Islamophobia Research and Documentation Project et de la revue bi-annuelle *Islamophobia Studies Journal*. Les mobilisations contre l'islamophobie en France s'allient ainsi avec certains universitaires spécialisés sur cet objet, dont le travail scientifique s'articule avec leur engagement politique. Ce réseau a décidé d'organiser, une fois par an à Paris, un colloque international sur l'islamophobie, en collaboration avec des chercheurs du Centre d'analyse et d'intervention sociologique (EHESS), alors que notre séminaire à l'EHESS sur la « construction du problème musulman » se terminait en mai 2014.
- 21 Mais l'action des acteurs associatifs ne se réduit pas à l'organisation de conférences, il est notable que l'un d'entre eux, le CCIF, connaît en 2013-2015 une activité soutenue sur le front du soutien juridique des victimes et du lobbying auprès d'institutions nationales et internationales. À l'échelle nationale, le CCIF a notamment été auditionné par le CNCDH qui, dans son dernier rapport, a rompu avec la ligne politique précédente concernant la lutte contre l'islamophobie. Or, si le CCIF est timidement reconnu en France, il participe en revanche aux travaux de nombreuses organisations internationales engagées dans la défense des droits humains telles que l'ONU, l'OSCE³², l'Union européenne à travers l'Agence des droits fondamentaux. Le rapport qu'il publie chaque année – notamment les statistiques sur les victimes d'islamophobie – constitue une ressource informative non négligeable pour de nombreuses ONG telles qu'Amnesty International. Par ailleurs, il est à la tête d'un projet inédit en Europe baptisé « Iman » (Islamophobia Monitoring & Action Network), qui fédère des acteurs et partenaires de huit pays européens, mis en œuvre avec le soutien de la Commission européenne, et visant à coordonner les efforts locaux de lutte contre l'islamophobie. Ce projet prévoit notamment la mise en place d'un appareillage méthodologique pour harmoniser l'enregistrement et le suivi des actes ou des victimes d'islamophobie, ainsi qu'une diffusion des savoir-faire juridiques. La cheville ouvrière de ce projet et ancien porte-parole du CCIF, Marwan Muhammad, est devenu, en septembre 2014, conseiller chargé des questions d'islamophobie auprès du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, un service de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe).
- 22 Toutefois, l'axe central de la stratégie de mobilisation du CCIF – qui consiste à mobiliser le droit dans l'accompagnement et la protection des victimes, mais également dans la production d'une jurisprudence favorable aux libertés individuelles – a été mis à mal par plusieurs décisions récentes. D'une part, l'arrêt définitif de la Cour de cassation rendu le 25 juin 2014 dans l'affaire « Baby-Loup »³³ étend encore désormais le principe de neutralité laïque à toutes les structures d'accueil de la petite enfance, qu'elles soient publiques ou privées. Par ailleurs, saisie par une citoyenne française de confession musulmane contestant la loi interdisant le voile intégral de 2010, la Cour européenne des droits de l'homme a estimé que « la préservation des conditions du “vivre ensemble” était

un objectif légitime » du gouvernement français, les États membres disposant à cet égard d'une « marge d'appréciation » considérable. Il n'est pas question ici de discuter des ressorts et des conséquences – importantes – de ces deux décisions ; nous soulignons seulement que la stratégie juridique des organisations de lutte contre l'islamophobie apparaît clairement fragilisée après ces deux décisions, d'autant qu'elles vont sans doute impulser de nouvelles mobilisations visant à prohiber la manifestation publique d'islamité dans d'autres espaces sociaux.

- 23 Ainsi, les actions menées par les associations de lutte contre l'islamophobie participent à la prise de conscience des institutions chargées de la lutte contre le racisme et les discriminations. C'est notamment le cas de la CNCDH qui avait constamment refusé l'usage du concept d'islamophobie. Pour préparer son rapport 2013, la CNCDH a décidé d'organiser un débat interne sur le concept d'islamophobie : « Les discussions ont été riches, solidement étayées, parfois passionnées, et toujours animées par le souhait de faire progresser la lutte contre le racisme³⁴. » Le rapport contient une longue introduction générale qui revient sur les différents arguments favorables et défavorables à l'usage du concept. Le CNCDH conclut que « le débat semble finalement porter moins sur la légitimité du terme que sur sa définition³⁵ » et « elle a pris pour parti de désigner par le terme “islamophobie” ce phénomène rampant, dangereux, qui menace le “vivre ensemble” et appelle à toutes les vigilances³⁶ » :

« [L]a terminologie “islamophobie” présente de nombreux atouts dans la perspective de la lutte contre les discriminations. Le terme présente un fort potentiel évocateur, il est incisif et clair. La puissance du mot rend visible un phénomène grave. Le terme “islamophobie” vient mettre en lumière un racisme latent, qui se veut imperceptible, caché sous les dehors acceptables de la liberté d'expression. Dans ce cadre, refuser de parler d’“islamophobie” pourrait être perçu comme une volonté de nier la réalité et l'ampleur d'un phénomène tout particulièrement sensible depuis quelques années, tendant à faire des personnes de confession musulmane un groupe homogène et problématique pour la société. L’“islamophobie” a pour mérite de désigner une idéologie hostile aux personnes de religion musulmane, perceptible au-delà d'actes antimusulmans épars. Si cette terminologie a investi progressivement et de manière importante le langage courant et institutionnel, c'est bien pour reconnaître l'acuité de cette hostilité grandissante et fortement ressentie, construisant un “problème musulman” en France³⁷. »

- 24 Le revirement de la CNCDH n'est pas une démarche nécessairement isolée si l'on se réfère par exemple aux positions prises sur ce point par le Parti socialiste, divisé sur cette question. D'un côté, l'on retrouve la position défendue par le Premier ministre Manuel Valls, pour qui la lutte contre l'islamophobie serait le « cheval de Troie des salafistes³⁸ ». De l'autre, les responsables du PS tendent à reconnaître l'existence du phénomène islamophobe. Alors que le secrétaire national Jean-Christophe Cambadélis doutait en 2004 de l'existence d'une « prétendue islamophobie », il consacre plusieurs pages de son dernier livre à l'islamophobie, assumant totalement le concept et appelant même à le combattre activement (notons cependant que, sous sa plume, l'islamophobie est réduite à la menace représentée par l'extrême droite et beaucoup moins à la contribution de la gauche à sa banalisation)³⁹. Le 16 janvier 2015, le président de la République François Hollande utilise pour la première fois le mot « islamophobie » lors de ses vœux au corps diplomatique. Le 29 mai, le dîner annuel du CCIF accueille pour la première fois une représentante du PS, la porte-parole Corine Narassiguin. Le 20 juin 2015, le Congrès du PS à Poitiers adopte la motion « Le nouveau socialisme », qui dénonce « les paroles et les

agressions antisémites et islamophobes se multiplient dans de nombreux pays, comme en France », et affirme vouloir « Combattre le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie, la xénophobie, les discriminations⁴⁰ ». Cette motion est signée par tous les membres du gouvernement, y compris Manuel Valls... Cette reconnaissance de la lutte anti-islamophobie obéit sûrement à des considérations électorales, mais également à la conviction politique que l'islamophobie est en train de fracturer la société française. Quoi qu'il en soit, cette inflexion idéologique au PS suscite des réactions indignées de certains journalistes, du *Figaro* et d'ailleurs (Fourest, Mohamed Sifaoui, etc.), qui entament une intense campagne de disqualification du CCIF via la presse et les réseaux sociaux⁴¹.

Reconnaissance ou dénégation ? Les limites de la lutte anti-« radicalisation »

- 25 Cependant, la limite entre reconnaissance et dénégation est ténue : on peut tout à fait reconnaître que le racisme existe sans se donner les moyens de lutter contre celui-ci, et occulter les racines profondes du racisme structurel. En effet, alors que le gouvernement français semble reconnaître l'islamophobie, sa politique sécuritaire participe grandement à la suspicion généralisée à l'encontre des présumés musulmans : appels demandant aux musulmans se « désolidariser » des combattants de l'OEI, arsenal juridique sur l'apologie du terrorisme, extension des pouvoirs des services de police, mise en place de dispositifs contre la « radicalisation » à l'école publique et les services sociaux, instauration de l'état d'urgence (perquisitions et assignations à résidence dont la majorité semblent abusives). Ainsi, c'est le cadrage néo-laïc qui s'est imposé pour interpréter la violence politique : au lieu de comprendre ses ressorts sociaux et politiques, elle est analysée comme le symptôme d'une « maladie de l'islam », selon l'expression d'Abdelwahab Meddeb et d'Abdenour Bidar, dont la guérison résiderait dans l'administration d'un traitement de choc composé de cours de laïcité. Ce cadrage néo-laïc est une forme particulièrement puissante de culturalisme, qui occulte les véritables sources de la violence politiques : la politique étrangère des puissances de l'OTAN, et les inégalités sociales et raciales des sociétés occidentales.
- 26 De fait, la « communauté musulmane » est perçue comme un ensemble homogène et le terreau de la violence politique. Les mesures prises après les tueries de 2015 s'apparentent à des formes de punition collective dans la mesure où cet ensemble d'outils juridiques et administratifs contribue à identifier toute forme de religiosité musulmane comme des « indicateurs de radicalisation ». Le concept de « radicalisation », forgé en sociologie pour rendre compte de la polarisation et de l'élévation du niveau de violence (symbolique ou physique) dans les conflits politiques, est détourné de son sens initial pour les marchands de l'expertise ès islam et terrorisme. Par exemple, l'expertise produite par Dounia Bouzar, du Centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l'islam (créé en avril 2014) et du cabinet privée Bouzar Expertises, est devenue la *doxa* administrative au sein de plusieurs ministères avec lesquels elle collabore, dans de nombreux services de l'État et des collectivités territoriales en charge de la protection et de la régulation de la jeunesse en difficulté. Le port du hijab, de la barbe, de robes longues, de bandeaux, le fait de prier, lire le Coran, devenir pointilleux sur l'alimentation, faire le jeûne, etc. sont perçus par de nombreux services scolaires et sociaux comme des signes avant-coureurs de la « radicalisation » et de la violence politique. Cette expertise contribue grandement à une confusion entre religiosité intense et menace sécuritaire.

- 27 En s'appuyant sur la loi antiterroriste du 13 novembre 2014, qui inscrit l'apologie de terrorisme dans le code pénal, la justice a poursuivi des dizaines de personnes sans que l'écrasante majorité ne soit effectivement en lien avec des groupes armés à référence islamique⁴². Le grand public s'est rendu compte de quelques aberrations. Tel cet élève de CE2 âgé de huit ans et auditionné à Nice parce qu'il aurait affirmé « Je suis avec les terroristes » ; cet autre élève de neuf ans accusé d'avoir rompu la minute de silence à Villers-Cotterêts, suite à la délation d'un autre élève mal intentionné ; cet enseignant de philosophie dans un lycée de Poitiers et militant d'extrême gauche, accusé par des parents d'élèves d'avoir fait l'apologie des attentats ; ou encore ce chaudronnier syndiqué à SUD dans l'usine Bombardier à Crespin qui aurait tenu des propos « choquants » faisant l'apologie des attentats. Le premier ne savait même pas ce que signifie le mot « terrorisme » et subit pourtant la stigmatisation du corps professoral qui aurait dû, si ces propos ont bel et bien été tenus, faire leur travail de pédagogie. Le second et le troisième sont victimes d'une délation d'un élève et de parents d'élèves remontés contre eux. Le troisième est l'objet d'une répression syndicale dans le cadre d'un conflit dur avec la direction. L'accusation d'apologie de terrorisme est devenue une arme facile à utiliser en propageant une rumeur contre un ennemi de « cour d'école », politique ou syndical. Elle a même été utilisée par des serveurs d'Angoulême contre quatre hommes, finalement relaxés par la justice : accusés d'avoir « fêté le 7 janvier dans un bar », ils se réjouissaient en fait d'avoir gagné au tiercé...
- 28 Les informations disponibles dans la presse suggèrent que l'application de la loi antiterroriste après les tueries de janvier 2015 a majoritairement touché des personnes qui n'avaient rien à voir avec les mouvements violents à référence islamique. Sur un total de quarante-six affaires rapportées par la presse (il y en a une soixantaine en réalité), seulement trois concernent une adhésion avérée à l'idéologie de l'OEI. Le 13 janvier à Elbeuf, un certain Franz Petermann a une altercation avec des policiers et les insulte : « Je ne bougerai pas connard [...] cela ne vous a pas suffi que l'on tue trois flics ? Nous sommes très nombreux et nous avons des Kalachnikov. » Cet employé intérimaire, Français converti à l'islam, avait été mis en examen pour « association de malfaiteurs en vue de la préparation d'actes de terrorisme » en Syrie. Pourtant, il obtient la relaxe pour « apologie de terrorisme », mais écope d'une peine de trois mois de prison avec sursis et cinq ans de mise à l'épreuve pour outrage à agent et menace de mort. Le 19 janvier à Lille, un libraire de cinquante-huit ans aurait vendu des drapeaux de l'État islamique et affirmé au commissariat : « Je ne suis pas Charlie, je suis Coulibaly, je suis un terroriste. » Il est condamné pour « apologie du terrorisme » à un an de prison avec sursis. Le 22 janvier à Valence, un homme divorcé de quarante-cinq ans aurait contraint ses enfants à regarder des images d'« une extrême violence faisant l'apologie du terrorisme », ce qui laisse penser qu'il aurait voulu les endoctriner (verdict inconnu). Comme on peut le constater, les condamnations sont faibles pour un délit passible de cinq ans de prison et de 75 000 euros d'amende ou, en cas d'apologie en ligne, de sept ans de prison et de 100 000 euros d'amende. Les véritables cibles de la loi sont finalement condamnées à des peines avec sursis...
- 29 Par contre, la sévérité est de mise pour tous les autres. Par exemple, un homme de dix-huit ans, qui a fait un « geste outrancier » en direction d'un bureau de police et crié plusieurs « 100 % Kouachi ! » (Nice, 9 janvier), est condamné à un mois de prison ferme. Un autre homme de trente-quatre ans – inculpé pour conduite sous l'emprise d'un état d'ivresse et refus de se soumettre aux vérifications en état de récidive, blessures

involontaires et apologie d'actes de terrorisme en criant « Il devrait y en avoir plus des Kouachi. J'espère que vous serez les prochains [...]. Vous êtes du pain béni pour les terroristes » (Valenciennes, 10 janvier) – écope d'une peine de quatre ans de prison ferme, d'une annulation de permis de conduire (deux ans) et d'une interdiction de droits civils et de famille (trois ans). Entre ces deux extrêmes, la plupart des condamnés écopent de quelques mois de prison ferme, rarement du sursis.

- 30 Ce décalage entre la cible de la loi et la réalité de son application ne manque pas d'étonner quand on connaît les conditions qui ont amené ces personnes à faire l'« apologie du terrorisme ». Au moins une vingtaine d'affaires s'inscrivent dans le cadre d'une contestation de l'autorité policière (BAC, CRS, police, gendarmerie) et des contrôleurs des transports publics. Autrement dit, le nouveau délit pénal d'« apologie pour terrorisme » est utilisé comme le délit d'outrages et rébellion, qui est un outil classique de l'arsenal juridique des policiers pour maintenir l'ordre social. La seule différence est l'usage de mots comme « kalachnikov » ou « Allahou Akbar » (Dieu est grand), comme si « Allahou Akbar » était synonyme d'apologie du terrorisme, et la référence explicite aux frères Kouachi ou à Coulibaly. Loin d'être des idéologues de l'État islamique, ces individus font référence aux tueries pour narguer, insulter et provoquer ceux qui représentent les autorités de contrôle social. L'aberration atteint parfois des sommets. Un homme ivre de trente et un ans a ainsi été condamné à dix mois de prison ferme pour avoir dit, dans un commissariat de police le 11 janvier : « Sales Africains, Allah Akbar, je n'ique la France, les Arabes sont là » et « ça c'est pas bon, kalachnikov meilleure, je vais vous fumer à la kalachnikov ». Les avocats ont eu beau insister sur le fait que l'état d'ivresse fait dire des « conneries », les juges sont restés intraitables. Ils l'ont également été pour deux personnes ayant des problèmes psychiatriques, comme ce Marocain de trente-huit ans de Paris, qui a insulté les policiers le 15 janvier en ces termes : « Français de bouffeurs de porc [...] méritent ce qui leur est arrivé » ; « quand je vois des bombes qui explosent et des policiers qui crèvent, je rigole » ; « les policiers méritent de mourir, je suis le fils de Ben Laden ». Malgré une expertise psychiatrique prouvant le trouble psychiatrique, le malade mental a écopé de trois mois de prison ferme.
- 31 Il semble qu'à la suite des attentats du 13 novembre 2015, le même processus de punition collective se soit enclenché. Pourtant, contrairement au contexte des attentats de janvier marqué par un contentieux politique avec certaines des victimes (notamment la rédaction de *Charlie Hebdo*), la condamnation des tueries de novembre a été massive, l'envie de manifester sa solidarité avec les victimes également. Mais ces sentiments ont laissé place à la crainte des représailles et à la colère face à la réponse brutale du gouvernement. Selon *Le Canard enchaîné* (2 décembre 2015), le parquet antiterroriste n'a ouvert aucune procédure suite aux 2 000 perquisitions réalisées (un record). Là encore, des aberrations ont fait la une de l'actualité : des musulmans rigoristes travaillant dans l'humanitaire (Baraka City), un catholique pratiquant, des militants écologistes, des manifestants contre l'état d'urgence et d'autres ont été arrêtés ou assignés à résidence alors qu'ils n'ont de lien avec aucun groupe armé.
- 32 Au final, l'application de la loi du 13 novembre 2014 et de l'état d'urgence le 13 novembre 2015 relève d'une stratégie de compensation : l'impuissance politique à régler le problème de la violence politique à référence islamique est compensée par une surenchère sécuritaire qui menace les droits fondamentaux et les libertés publiques. Au lieu de s'attaquer aux racines du problème, à savoir la violence sociale en France et la violence d'État au Moyen-Orient, les autorités de l'État ont condamné une cinquantaine de

personnes qui ont expié les fautes des meurtriers du 7 janvier et du 13 novembre, et perquisitionné des centaines de personnes sans les inculper. En ciblant des personnes majoritairement d'origine maghrébine ou de confession musulmane, la politique sécuritaire ne fait que prolonger un régime juridique d'exception déjà existant. En effet, les lois du 15 mars 2004 et du 11 octobre 2010, les discriminations légales et les pratiques discriminatoires que nous avons analysées dans ce livre sont déjà dérogoires du droit commun. Les lois adoptées plus récemment touchent désormais l'ensemble des individus ou groupes supposés menacés l'ordre public : du salafiste quiétiste et apolitique, au militant écologiste ou syndicaliste d'extrême gauche. L'exception devient la règle.

- 33 Ainsi, nous nous trouvons dans une situation particulièrement pernicieuse de « double lien », d'interdépendance entre acteurs à la fois rivaux et reliés entre eux, d'un maelström dont il sera difficile de sortir : l'impérialisme nourrit la violence politique qui alimente l'islamophobie, qui nourrit elle-même la violence politique, qui relance l'impérialisme, etc. La violence politique et l'islamophobie ont besoin l'une de l'autre pour se propager. L'OEI comme les islamophobes partagent l'idée d'un choc de civilisations, l'incompatibilité entre « islam » et « République », entre « musulmans » et « société occidentale ». Sans se concerter, les uns sont en quelque sorte, les « alliés objectifs » politiques des autres. Il est donc urgent que les gouvernants s'engagent dans un processus critique pour comprendre et agir sur les ressorts sociaux et politiques de la violence. À l'image du pêcheur d'Edgar Poe qui, aspiré vers le fond des eaux profondes par la force du maelström, surmonte sa peur, observe le fonctionnement du tourbillon et parvient à s'en sortir grâce aux objets flottants cylindriques, les « élites » françaises devraient sortir de leur sidération, de leur culturalisme, de leur islamophobie, analyser la situation grâce aux outils des sciences sociales, et élaborer une politique permettant de sortir de l'escalade de la violence.
- 34 La politique sécuritaire compensatoire, véritable fuite en avant, ne peut que déboucher sur le *point de non-retour*. Comme le souligne Norbert Élias, « il existe des processus dans lesquels l'impression d'un danger menaçant est si inexorablement accablante que la plupart des hommes deviennent incapables d'une distanciation relative et d'une maîtrise de leur peur, même si le processus lui-même [...] continue à leur offrir des chances de le contrôler et ainsi s'en sortir indemne. Mais il existe également des processus critiques qui sont trop avancés pour offrir aux hommes qui y sont impliqués une chance quelconque de conserver leur intégrité physique ou psychique, ou même simplement de survivre. Si grande que puisse être leur distanciation, leur capacité à réfléchir de manière réaliste, le processus a, en ce qui les concerne, atteint un point de non-retour. Quoi qu'ils pensent et quoi qu'ils fassent, ils ne peuvent se sauver ⁴³. »

NOTES

1. Cet article est issu de la postface de la version poche d'*Islamophobie*, Paris, La Découverte, 2016.
2. Expression que l'on préfère au terme « djihadisme », qui a le défaut non seulement de réduire le concept de *djihad* à sa dimension guerrière (occultant la dimension du *djihad* « intérieur », ou

réforme de soi) et de rendre la violence religieusement et culturellement spécifique à l'islam. Le même problème se pose pour le terme d'« islamisme » qui, comme le soulignait Maxime Rodinson, « offre un danger de confusion avec la dénomination de la religion en elle-même » (*La Fascination de l'islam*, La Découverte/Poche, Paris, 2003, p. 20). Voir Steven DUARTE, *L'Idée de réforme religieuse en islam depuis les indépendances*, thèse d'études arabes et islamiques, École pratique des hautes études, Paris, 2014 ; « Islam, islamisme, fondamentalisme... Qui nomme ? Les journalistes, les chercheurs ou les acteurs ? », *Les Carnets de l'Ifpo*, 27 décembre 2014 (disponible sur <<http://ifpo.hypotheses.org>>).

3. Cette partie reprend partiellement notre article « Du déni à la reconnaissance », JefKlak, 1^{er} octobre 2014 (disponible sur <www.jefklak.org>).

4. COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME, *La Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Année 2013*, La Documentation française, Paris, 2014.

5. Les données proviennent de la base de données Factiva, qui publie une grande partie de la presse occidentale, et des archives en ligne du *Monde*.

6. Caroline FOUREST et Fiammetta VENNEN, « Islamophobie ? » *ProChoix*, n° 26-27, 2003 (disponible sur <www.prochoix.org>); Pascal BRUCKNER, « Le chantage à l'islamophobie », *Le Figaro*, 5 novembre 2003.

7. Les journalistes de l'AFP qui utilisent le plus le terme sont des recrues récentes : Charlotte Plantive (embauchée en juin 2008), Annick Benoist (juin 2009), Pauline Froissart (juillet 2009) et Benoît Fauchet (juin 2014).

8. En août 2013, la presse a révélé le contenu d'un rapport non publié du Haut conseil à l'intégration, instance dissoute en 2012, préconisant l'interdiction du voile à l'université.

9. Cité in Carine FOUTEAU, « Femmes voilées : à Argenteuil, les musulmans ne veulent plus “se laisser endormir” », *Mediapart*, 22 juin 2013 (disponible sur <www.mediapart.fr>).

10. Le préfet fait néanmoins un *mea culpa* dans une interview donnée à *Libération* (21 septembre 2013). Il explique avoir utilisé le mot islamophobie car il y a une « demande de reconnaissance de la part de la population qui passe aussi par le choix des mots ». Mais, explique-t-il à la journaliste de *Libération*, il n'emploierait plus ce terme aujourd'hui car, dit-il, « je me suis rendu compte qu'il faisait aussi l'objet de manipulations ».

11. Le collectif ACLEFEU a vu le jour au lendemain des révoltes sociales de novembre 2005 déclenchées par la disparition tragique de Zyed Benna, dix-sept ans et Bouna Traoré, quinze ans, et s'est donné pour mission de faire remonter la parole des quartiers populaires auprès des institutions.

12. Né dans les quartiers nord de Toulouse en 1997, le Taktikollectif organise chaque année le festival « Origines contrôlées ».

13. « Rencontre avec des représentants d'associations des banlieues, en présence de M. François Lamy », Communiqué de l'Élysée, 24 juin 2013 (disponible sur <www.elysee.fr>).

14. Claude ASKOLOVITCH, *Nos mal-aimés. Ces musulmans dont la France ne veut pas*, Grasset, Paris, 2013, p. 24.

15. James C. SCOTT, *La Domination et les Arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Éditions Amsterdam, Paris, 2008 [1992], p. 81-82.

16. Julie CLARINI, « Rentrée des idées : une vue d'ensemble des essais à paraître cet automne », *Le Monde des livres*, 28 août 2013.

17. Liste quasi-exhaustive : France Culture, France Inter, Radio Zinzine, Mediapart, *Le Monde*, *Libération*, *L'Humanité*, AFP, *Le Parisien*, *Les Inrocks*, *La Croix*, *La Vie*, BastaMag, Saphir News, *Courrier de l'Atlas*, Oumma.com, Rue89, *Politis*, *ContreTemps*, LMSI, etc. À l'étranger, il a surtout suscité l'attention de la presse algérienne (*El Watan*, *Le Courrier d'Algérie*, *Le Temps d'Algérie*, Algérie Presse Service) et d'Al Jazeera.

18. Nous avons été invités par les organisations suivantes : CCIF, CRI, Uni'T, Forum international contre l'islamophobie, NPA, Association des musulmans de Metz, rectorat de Paris, Club des retraités de la MGEN, etc.
19. Chiffres des ventes : 2 200 exemplaires ont été vendus entre septembre 2013 et juin 2014. Ce chiffre est sans commune mesure avec les ventes du livre d'Askolovitch (entre 3 500 et 4 000) et surtout d'Alain Finkielkraut, *L'Identité malheureuse* (environ 100 000).
20. Chronique sur France Culture, 15 décembre 2014 ; Isabelle KERSIMON et Jean-Christophe MOREAU, *Islamophobie : la contre-enquête*, Plein jour, Paris, 2014. Pour une déconstruction de leur « contre-enquête », voir notre analyse : Abdellali HAJJAT et Marwan MOHAMMED, « Statistiques de l'islamophobie : misère du journalisme mensonger », 21 février 2015 (disponible sur <<https://blogs.mediapart.fr>>).
21. Caroline FOUREST, *Éloge du blasphème*, Grasset, Paris, 2015.
22. Caroline FOUREST, « Peut-on combattre le racisme avec le mot “islamophobie” ? », *Huffington Post*, 1^{er} octobre 2013.
23. Voir « Islamophobie : quand Caroline Fourest supprime des mots dans son texte de 2003 », Al-Kanz.org, 1^{er} octobre 2013 (disponible sur <<http://www.al-kanz.org>>).
24. Le CCIF est une association dont le budget provient essentiellement de cotisations et de dons (récoltés lors de ses dîners annuels), et non du gouvernement qatari. L'Open Society, *think tank* créé par George Soros, a seulement financé une partie de la campagne « Nous sommes (aussi) la nation » en 2012. Le CCIF invite régulièrement Tariq Ramadan lors d'événements publics.
25. Alain GRESH, « L'islamophobie, “Le Monde” et une (petite) censure », *Nouvelles d'Orient*, 5 novembre 2013 (disponible sur <<http://blog.mondediplo.net>>).
26. Gilles KEPEL, « Une posture victimaire », *Le Monde*, 1^{er} novembre 2013.
27. Pierre-André TAGUIEFF, « Islamophobie chimérique, christianophobie réelle, anti-islamophobie criminelle », *Sur le ring*, été 2009 (disponible sur <www.lesinfluences.fr>).
28. Pierre-André TAGUIEFF, « Les équivoques de la lutte contre l'extrémisme. Extrême droite, islamisme, islamophobie », *Huffington Post*, 2 octobre 2013 (disponible sur <www.huffingtonpost.fr>).
29. Pierre-André TAGUIEFF, « PETITES LEÇONS POUR ÉVITER TOUT AMALGAME », *LE MONDE*, 1^{ER} NOVEMBRE 2013.
- COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME, *op. cit.*, p. 13.
30. Présence et spiritualité musulmane, Collectif des féministes pour l'égalité, CCIF, Maman toutes égales, Commission islam & laïcité, Parti des Indigènes de la République, UJFP, Solidaires, CMF, MRAP, LDH, ATTAC, etc.
31. Cette exclusion s'explique, semble-t-il, par des divergences politiques et idéologiques.
32. Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.
33. Par cet arrêt, la Cour de cassation valide le licenciement par une crèche associative d'une salariée portant le voile.
34. *Ibid.*, p. 19.
35. *Ibid.*, p. 20.
36. *Ibid.*
37. Interview de Manuel Valls, alors ministre de l'Intérieur : « Manuel Valls : “L'islamophobie est le cheval de Troie des salafistes” », *Le Nouvel Observateur*, 31 juillet 2013.
38. Jean-Christophe CAMBADÉLIS, *L'Europe sous la menace national-populiste*, Éditions de l'Archipel, Paris, 2014.
39. Motion A « Le renouveau socialiste » (disponible sur <<http://congres.parti-socialiste.fr>>).
40. Exemple : « Islam : Cambadélis interpellé sur la présence du PS au dîner d'un collectif controversé », *Le Figaro*, 9 juin 2015.

41. Cette partie reprend des éléments de Abdellali HAJJAT, « Reflections on the January 2015 killings and their consequences », *Migration and Citizenship Newsletter of the American Political Science Association*, vol. 3, n° 2, 2015, p. 7-14.

42. Voir le recensement réalisé par La Quadrature du Net, disponible à cette adresse <<http://ur1.ca/ocl3w>> ; Mathilde Mathieu, « État d'urgence et dommages collatéraux. Le jour d'après pour les perquisitionnés », *Mediapart*, 2 décembre 2015.

43. Norbert ÉLIAS, *Engagement et distanciation. Contributions à la sociologie de la connaissance*, Fayard, Paris, 1993, p. 77.

RÉSUMÉS

L'objectif de cet article est de revenir sur les récentes évolutions du débat public sur l'islamophobie. Le passage d'une auto-censure à un usage généralisé du concept d'islamophobie est révélateur d'une certaine prise de conscience du phénomène par certaines élites françaises. Mais cette reconnaissance peut aussi signifier dénégation et être remise en cause dans le contexte post-attentats terroristes de 2015 et 2016. L'état d'urgence permanent et la lutte contre la « radicalisation » participent à dépolitiser la violence « djihadiste », raciaiser les présumés musulmans, et posent la question d'un éventuel « point de non-retour » dans l'escalade de la violence.

The purpose of this article is to analyze recent developments in the public debate about Islamophobia. The transition from a self-censorship to a widespread use of the concept of Islamophobia is indicative of a certain awareness of the phenomenon by some French elites. But this recognition can also mean “denegation” and be challenged in the context of the 2015 and 2016 terrorist attacks. The permanent state of emergency and the fight against “radicalization” contribute to de-politicize “jihadist” violence, racialize alleged Muslims, and raise the question of a possible “point of no return” in the escalation of violence.

AUTEURS

MOHAMMED MARWAN

Mohammed Marwan est chargé de recherche au CNRS (Centre Maurice-Halbwachs). Il a publié avec Abdellali Hajjat : *Islamophobie : comment les élites françaises fabriquent le problème musulman*, La Découverte, 2013.

ABDELLALI HAJJAT

Abdellali Hajjat est maître de conférences en science politique à l'Université Paris Nanterre, et membre de l'Institut des sciences sociales du politique. Il a publié avec Mohammed Marwan : *Islamophobie : comment les élites françaises fabriquent le problème musulman*, La Découverte, 2013.